

[Texte]

The search provisions are a little different. In other words, if we are going into a premise where we are going to be investigating a contravention and actually searching for something, a search warrant is always required in those cases.

There are also a number of provisions for disposition of seized things. In other words, the act explains how we are going about disposing of the things we have seized in the performance of our duties.

On the limitation of liability, I will refer to it when we get into having facilities provided to us, perhaps at airports. This would give us the authority to have those facilities provided to us free of any charges.

The compensation provisions vary somewhat between the two bills, but this is just to bring to your attention that there are compensation provisions in both bills. Again, fees, charges and costs—we have already talked about that a number of times on recovery of costs. There are also provisions on how to collect unpaid fees, as well as how to recover interest on unpaid accounts.

We tried to group as much as we could of the regulation-making authority of both bills into one section. In the Health of Animals Act there are 31 provisions containing regulation-making authority, plus 5 respecting birds specifically. In the Plant Protection Act there are 19 provisions.

• 1705

The offences and punishment sections are very similar to other acts administered by Agriculture Canada and other federal departments. In those sections we raised the maximum fines for offences brought to court on summary conviction and for those punishable by indictment. Summary conviction offences have been raised to \$50,000 and indictable offences have been raised to \$200,000. As you mentioned before, the two bills also contain ticketing provisions and evidence provisions whereby certificates from our inspectors are prima facie evidence in a court of law.

If anyone would like to add to that, I will refer them to my colleagues.

Mr. Vanclief: We met before. You had a sheet with all of that on it.

Mr. Brightwell: It is in the kit.

The Chairman: I would like to ask a question. Is there anything in the proposed Health of Animals bill that would change the current practice of not accepting in Canada animals that were born in one country and have moved to a second country? The case I am thinking of relates to llamas and alpacas coming from Chile via New Zealand. Is there anything in this legislation that would change current practice?

You talked about the risk the Canadian industry faces from foot and mouth disease, and obviously that is germane to this whole discussion. Is there anything in this that might shed further light on this issue?

[Traduction]

Les dispositions concernant les saisies sont légèrement différentes. Autrement dit, si nous voulons pénétrer dans des locaux pour chercher des marchandises lorsque nous pensons qu'une infraction a été commise, nous avons toujours besoin d'un mandat de perquisition.

Il y a également plusieurs dispositions concernant les mesures consécutives à la saisie. Autrement dit, la loi explique ce qu'il faut faire de ce que nous avons saisi dans l'exercice de nos fonctions.

Pour ce qui est de la restriction de la responsabilité, j'en parlerai lorsque nous en arriverons aux installations, telles que les aéroports, qui sont mises à notre disposition. Ces dispositions nous permettent d'obtenir les installations requises sans frais.

Les dispositions concernant l'indemnisation varient un peu d'un projet de loi à l'autre, mais je voulais seulement vous signaler que ces dispositions étaient prévues dans les deux mesures. Pour ce qui est des redevances et autres frais, là encore nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises lorsqu'il a été question du recouvrement des frais. Il y a aussi des dispositions concernant la façon de recouvrer les frais non acquittés ainsi que les intérêts sur les comptes en souffrance.

Nous avons essayé de regrouper dans la mesure du possible dans un seul et même article les pouvoirs de réglementation prévus dans les deux projets de loi. Dans la Loi sur la protection sanitaire des animaux, il y a 31 dispositions de ce genre, plus cinq qui concernent uniquement les oiseaux. Ces dispositions sont au nombre de 19 dans la Loi sur la protection des végétaux.

Les articles concernant les infractions et peines sont à peu près les mêmes que celles des autres lois que le ministère de l'Agriculture et les autres ministères fédéraux administrent. Nous avons relevé le montant maximum des amendes pour les infractions punissables par déclaration sommaire de culpabilité et par mise en accusation. Dans le premier cas, l'amende a été portée à 50 000\$ et dans le deuxième, à 200 000\$. Comme vous l'avez déjà dit, les deux projets de loi prévoient également des dispositions concernant les contraventions et les preuves selon lesquelles les certificats de nos inspecteurs constituent des preuves prima facie devant les tribunaux.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, je vais laisser mes collègues vous répondre.

M. Vanclief: Nous nous sommes déjà rencontrés. Toute cette liste était sur une feuille.

M. Brightwell: Elle est dans la trousse.

Le président: Je voudrais poser une question. Le projet de loi sur la protection sanitaire des animaux change-t-il quelque chose aux règlements en vigueur qui interdisent l'entrée au Canada d'animaux nés dans un pays et qui transitent par un deuxième pays? Je songe aux lamas et aux alpacas qui viennent du Chili par la Nouvelle-Zélande. La loi modifie-t-elle les choses sur ce plan?

Vous avez parlé des risques de fièvre aphteuse, ce qui a évidemment un rapport avec cette question. La loi contient-elle des dispositions particulières à ce sujet?